

*Deuxième lecture*

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** Confirmation de la première lecture.**Le Commissaire.** Confirmation de la première lecture.*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 102 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (PDC/SC), Aeby Y. (PDC/SE), Aeby-Egger (PCS/SC), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann (PLR/BR), Baddoud (PLR/GR), Bapst M. (PDC/SE), Beyeler (PCS/SE), Binz (UDC/SE), Boivin (PLR/FV), Boschung B. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnecht (PDC/FV), Brönnimann (UDC/SC), Brouchoud (Ouv/SC), Brünisholz (PDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Cardinaux (UDC/VE), Carrel (UDC/LA), Chassot C. (Ouv/SC), Conti (PS/SE), Cotting C. (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), Defalque (PS/LA), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Dorand (PDC/FV), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Fürst (PS/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Glardon (PDC/BR), Grandjean (PDC/VE), Gremaud D. (PLR/GR), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Heiter (UDC/LA), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Joye (PDC/BR), Keller (PDC/LA), Kuenlin (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Lötscher (PDC/SE), Maeder (PLR/LA), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Masset C. (PLR/FV), Menoud (PDC/GR), Monney (PCS/SC), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller A. (UDC/SE), Piller D. (PDC/SC), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Raemy H. (PS/LA), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens J. (PLR/GR), Rossier (UDC/GL), Roubaty (PS/SC), Roulin P. (PDC/SC), Sansonnens (PDC/BR), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schorderet (UDC/SC), Steiert (PS/FV), Stempfel (PDC/LA), Studer (Ouv/SE), Tenner (UDC/FV), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Viridis Yerly (PLR/SC), Weber-Gobet (PCS/SE), Weissbaum F. (Ouv/FV), Zadory (UDC/BR), Zürcher (UDC/LA). *Total: 102.*

*A voté non:*Bavaud (PS/FV). *Total: 1.**Se sont abstenues:*Krattinger (PS/SE), Romanens A. (PS/VE). *Total: 2.***Rapport sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale<sup>1</sup>**

**Hartmann Charles-Antoine** (PDC/CVP, FV). C'est avec raison que dans son rapport, à la page 7, le Conseil d'Etat souligne l'importance de deux adaptations impératives ressortissant au pouvoir judiciaire qui devront entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il s'agit de la réunification du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif ainsi que l'institution du

Conseil de la magistrature. Ces deux objets impliquent des révisions fondamentales de notre loi d'organisation judiciaire sur laquelle se greffera l'élaboration d'une loi propre posant les paramètres nécessaires au fonctionnement du Conseil de la magistrature, à savoir la réglementation de son organisation, la procédure à suivre en matière disciplinaire, ses compétences de surveillance et de préavis pour l'élection des juges. La réponse à toutes ces questions ne pourra se faire dans l'ignorance de ce qui se prépare au niveau fédéral. Je rappelle en effet que nous allons vers de grands chambardements en matière de procédure pénale et civile puisque nous nous dirigeons vers une unification des procédures cantonales. J'en veux pour preuve les avant-projets qui sont actuellement en circulation, projets qui laissent prévoir une entrée en vigueur se recoupant avec celle des modifications imposées par notre Constitution cantonale.

Il apparaît dans ces conditions, au vu de l'importance et de la complexité de la tâche qui nous attend en cette matière, comme hautement souhaitable que la Direction de la sécurité et de la justice, qui est responsable de ces projets, confie et s'organise sans plus attendre pour que cette tâche soit sous la responsabilité d'un groupe de référence recrutant tous les acteurs du monde judiciaire et que ce groupe soit animé par un expert neutre et compétent.

**Johner-Etter Ueli** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der SVP hat diesen Rapport mit Interesse gesichtet. Wir möchten dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht über die Umsetzung der neuen Verfassung danken. Dieser Bericht zeigt auf, welche Arbeiten mit der Umsetzung der 153 Verfassungsartikel auf die Direktionen, auf die Verwaltung, aber auch auf den Grossrat in der nächsten Zeit zukommen werden. Es sind dazu 68 Gesetzgebungsprojekte aufgelistet, die angepasst werden müssen oder sollen. Die einen Projekte werden einfacher über die Bühne zu bringen sein als andere. Sicher wird es auch Knacknüsse geben. Die finanziellen Auswirkungen, die auch in diesem Bericht nicht konkretisiert werden können, auf welche die SVP aber während der Arbeit im Verfassungsrat und während der Abstimmungskampagne immer wieder aufmerksam gemacht hat, werden sich im Laufe dieser Umsetzungsarbeiten sicher abzeichnen. Hoffen wir, dass diese nicht unterschätzt wurden. Ich kann mir vorstellen, dass die Aussagen und Worte einzelner Artikel schon noch zu einem Spagat werden können. Vorerst haben wir Vertrauen. Die Vernehmlassung der Gesetzestexte über die politischen Rechte hat mir persönlich bewiesen, dass die beauftragten Leute in der Umsetzung den Willen der neuen Verfassung richtig interpretieren. Vergessen wir eines nicht. Auf Seite 15 des Berichts steht fett gedruckt: »In jedem Fall hat der Grosse Rat das letzte Wort«. Page 4 du rapport: »En tout état de cause, le dernier mot appartiendra au Grand conseil«. In diesem Sinne nimmt unsere Fraktion Kenntnis vom vorliegenden Bericht.

**Boivin Denis** (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical prend acte du rapport du Conseil d'Etat sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale adoptée par le peuple fribourgeois voilà très exactement

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1716 à 1762.

sept mois aujourd'hui. D'ailleurs, dans quinze jours très précisément, une page de l'histoire fribourgeoise ayant duré plus de 147 ans va se tourner. Notre nouvelle Constitution entrera en effet en vigueur en abrogeant le texte actuel qui date, rappelons-le, du 7 mai 1857. Notre groupe a apprécié les informations relatives aux différents types de dispositions constitutionnelles et relève avec satisfaction que dans de nombreux cas, le droit actuellement en vigueur répond déjà au mandat constitutionnel. Notamment dans le titre 4 consacré aux tâches publiques où, je cite: «La Constituante n'a pas introduit beaucoup de tâches nouvelles, mais a surtout donné une meilleure assise à des tâches existantes en les élevant au niveau constitutionnel». Le groupe libéral-radical prend note de la distinction entre les projets impératifs et les projets facultatifs tout en soulignant que la marge de manœuvre législative est immense, une marge d'appréciation et d'interprétation étant en effet laissée au législateur, même s'agissant des adaptations impératives. A ce propos, je me plais à relever à titre personnel que le Conseil d'Etat reprend une phrase que j'ai souvent citée lors de la campagne de votation ce printemps et qui vient d'être citée par mon collègue Ueli Johner: «Le dernier mot appartient au Grand Conseil». La balle est ainsi effectivement enfin dans notre camp, chers collègues.

Au-delà de tous ces projets, le groupe libéral-radical rappelle aujourd'hui et ne manquera pas de le faire ultérieurement que l'Etat et les communes doivent gérer les finances publiques avec économie et vérifier périodiquement que les tâches qu'ils accomplissent et les subventions qu'ils octroient sont toujours efficaces, nécessaires et supportables financièrement.

Le Conseil d'Etat dans son programme gouvernemental 2002-2006 mentionne d'ailleurs qu'il s'agira de faire preuve de retenue à l'égard de nouvelles tâches à entreprendre, surtout lorsque leur financement n'est pas assuré. Ainsi, si la mise en œuvre de notre nouvelle Constitution entraîne des dépenses nouvelles dans une ampleur qui ne pourra d'ailleurs être estimée qu'à l'occasion de leur concrétisation par le Grand Conseil, il s'agira alors impérativement de diminuer, voire de supprimer d'autres dépenses dans une même ampleur. En effet, l'équilibre strict du budget de fonctionnement de l'Etat devra impérativement être respecté conformément à l'article 83 de notre nouvelle Constitution qui renforce d'ailleurs ce principe. Notre groupe veillera fermement et énergiquement au respect de cette disposition constitutionnelle d'équilibre budgétaire strict, vital à ses yeux pour le maintien d'une situation financière saine dans ce canton.

**Joye Isabelle (PDC/CVP, BR).** C'est avec intérêt que le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de ce rapport, certes peu volumineux en papier, mais autrement dense en future activité législative.

Si certaines dispositions entreront déjà en vigueur dans une quinzaine de jours, d'autres dispositions nécessiteront très certainement de longs débats au sein de notre assemblée.

Le groupe démocrate-chrétien, conscient de l'importance de la mise en œuvre de notre charte fondamentale, se déclare prêt à édifier les fondements de cet immense chantier législatif et à respecter, tant qu'il le

pourra, les vœux de la Constituante, afin d'aboutir à un ordre juridique cohérent.

Il est toutefois conscient que des choix devront être faits, notamment en ce qui concerne les adaptations facultatives, mais le groupe démocrate-chrétien sera soucieux des conséquences financières résultant des innovations de la Constitution.

Il s'agira dès lors de conjuguer habilement, et de manière réaliste, la concrétisation des nouvelles lois avec la rigueur financière exprimée dans les dispositions financières. Nous remercions le comité de pilotage pour cette vue d'ensemble et nous ne manquerons pas de nous informer de l'état d'avancement des travaux, notamment par le biais du site Internet.

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** Ce Grand Conseil avait pris la fâcheuse habitude d'ignorer le texte fondateur qu'est sa propre Constitution. Si la désuétude du texte expliquait cette attitude, aujourd'hui l'Etat bénéficie d'une charte actualisée et largement approuvée par le peuple.

L'activité législative consécutive à ce changement fondamental va être riche. Le Conseil d'Etat avec la commission créée a énoncé et a classé les dispositions à changer. Ce travail donne un aperçu intéressant et l'éventail dressé touche de manière assez complète les textes à adapter.

Concernant les délais des adaptations législatives, nous avons bien lu que le commentaire du Conseil d'Etat fait une différence entre la date imposée par la Constitution, notamment celle de 2009 et l'entrée en vigueur effective des textes législatifs.

Le groupe socialiste émet un souhait, notamment pour la loi sur l'information, que ce délai de 2009 soit raccourci. En effet, il aimerait voir cette loi sous toit encore avant la fin de cette législature puisqu'il émane d'une motion déposée dans la législature précédente déjà.

Notre groupe constate que les priorités doivent encore être posées, tant dans les dispositions impératives, que dans les dispositions facultatives. La stimulation que nous donne une flamboyante nouvelle Constitution va donner des impulsions fortes et surtout nous donner l'opportunité d'améliorer les conditions cadres de nos droits politiques, des droits de la famille et du fonctionnement des collectivités publiques fribourgeoises. Cette mise en œuvre ne pourra se concrétiser sans un effort financier également, nous le pensons. Le groupe socialiste s'investira donc afin que cette Constitution ne soit pas qu'un catalogue d'intentions.

C'est avec ces remarques que le groupe socialiste prend acte du rapport sur la mise en œuvre de la Constitution.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (PCS/CSP, SE).** Le groupe chrétien-social sait gré au Conseil d'Etat de présenter le résultat de ses réflexions sur la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale.

La révision de cette Constitution est un des dix objectifs prioritaires dans le programme gouvernemental de la législature 2002-2006. Elle est mentionnée en 8<sup>e</sup> position. Cet objectif a fait son chemin et a franchi la ligne d'arrivée le 16 mai de cette année.

Mais ce n'est pas encore le moment de se reposer. Reprendre du souffle et se mettre à nouveau en route telle est notre devise et sans doute aussi l'envie de chacun de mettre en œuvre les grandes lignes qu'a adoptées le peuple fribourgeois.

Ce n'est plus à la Constituante, mais bien au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, de reprendre le flambeau et de fixer le rythme de la mise en application de ces nouvelles dispositions. Dans le rapport de mi-législature du 19 août dernier, le Conseil d'Etat nous informe qu'il a mis sur pied une organisation de projet spécial, en vue d'assurer la mise en œuvre de la Constitution. Il a ainsi désigné un comité de pilotage qui regroupe sept personnes, dont quatre conseillers d'Etat. Un comité masculin, ce que je regrette personnellement et qui, certes, ne va pas dans l'esprit de la nouvelle Constitution qui vise, je cite le rapport: «A étendre l'égalité entre hommes et femmes pour accéder à la fonction publique». Aujourd'hui, pour la première fois, nous pouvons prendre acte du programme de travail de ce comité de pilotage. Dans l'annexe 1 du rapport, nous trouvons dans l'ordre des articles constitutionnels concernés, deux catégories de projets: ceux résultant d'un mandat impératif de la Constitution et ceux, dits facultatifs, soit un total de 68 projets. Jusqu'au 15 janvier 2005, chaque Direction est invitée à se prononcer sur la planification de réalisation de chaque projet.

Zu dieser Terminplanung möchte ich drei Fragen stellen: Welches sind die Kriterien, die darüber entscheiden, ob ein Projekt sofort oder erst in einer späteren Phase umgesetzt wird? Bei den sogenannten fakultativen Projekten: Wer ist involviert bei der Prioritätensetzung, und wer kann darauf Einfluss nehmen?

Bien qu'il s'agisse d'un rapport dont le Grand Conseil prend acte, je me permets cependant de poser ces trois questions importantes à mes yeux, pour la suite des travaux, partant de l'idée que le Conseil d'Etat soumettra au Bureau du Grand Conseil une planification détaillée de nos travaux, tout au moins pour la présente législature.

Abschliessend möchte ich festhalten, dass es der CSP ein Anliegen ist, die Projekte in den Bereichen Grundrechte und Sozialrechte, z.B. die Mutterschaftsleistungen für nicht- oder teilzeitlehrerwerbstätige Mütter, das Petitionsrecht, das Recht auf Information, das Recht einer Eintragung einer Partnerschaft für gleichgeschlechtliche Paare oder die Opferhilfe für Kinder und Jugendliche sowie die Projekte unter Titel 3, politische Rechte, prioritär einzustufen.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie tous les intervenants qui ont soit relever le travail important qui avait déjà été fait, soit poser certaines questions sur cette mise en œuvre que devra approuver et concrétiser le Grand Conseil.

J'ai pris note du souhait de M. le Député Hartmann d'avoir un expert neutre et compétent pour faire la part des choses entre ce qui se passe au niveau fédéral et ce qui doit se passer au niveau cantonal.

M. le Député Johner a, lui, bien fait la différence entre ce qui est impératif et ce qui est facultatif, entre le «wir

dürfen oder wir sollen» et c'est vrai, que c'est le Grand Conseil, comme l'a dit M. le Député Boivin, qui va concrétiser cette Constitution audacieuse par certains points, mais très précise sur l'équilibre financier.

C'est vrai qu'entre la marge, très large, relevée par M. le Député Boivin, des compétences législatives et la marge très étroite, financière de l'équilibre, il y a la place, je crois, pour une grande réflexion dans cette enceinte.

Pour le souhait de M<sup>me</sup> Romanens, concernant une loi sur l'information qui n'attende pas 2009, si j'ai bien compris, je peux la rassurer. Il y a aujourd'hui déjà un projet très avancé qui prendra en compte cette motion qui vient, comme elle l'a dit, déjà de l'ancienne législature. Je crois comme l'a dit M<sup>me</sup> Romanens, qu'il ne s'agit pas d'un catalogue d'intentions, puisqu'il y a 37 modifications impératives et je réponds déjà en partie à M<sup>me</sup> Weber, en disant que le texte constitutionnel lui-même fait la différence entre les adaptations impératives et les adaptations facultatives. Et qui décide entre les deux? Eh bien, c'est de nouveau le texte constitutionnel lui-même. Les critères pour la rapidité de mise en œuvre figurent également dans le texte constitutionnel, c'est ainsi que les constituants ont voulu que notamment l'adaptation importante de la LEDP sur l'octroi du droit de vote des étrangers dans les communes, entre en vigueur pour les élections communales de 2006 et on a déjà parlé dans cette enceinte de permettre cette introduction pour les élections communales anticipées qui auront vraisemblablement lieu à la fin de l'année 2005 dans certaines communes. Le projet est pratiquement prêt et il vous sera probablement soumis encore à la session de février.

La planification détaillée vous sera donnée, aussi assez rapidement puisque toutes les Directions qui ont des projets à proposer doivent le faire avec un calendrier précis de réalisation, jusqu'à la mi-janvier, ainsi que d'ailleurs le chiffrage des coûts pour préparer tous les projets nécessaires.

Nous avons préféré attendre quelque peu et venir ici, au Grand Conseil, environ six mois après la votation populaire, pour être le plus précis et le plus complet possible.

Tous les députés qui sont intervenus ont pris la mesure du très grand travail qui attend le Grand Conseil, les Directions du Conseil d'Etat, la Chancellerie, le comité de pilotage et le comité de projet.

J'ai le plaisir de signaler à M<sup>mes</sup> et MM. les Députés, que le chef de projet, M. Loertscher également chef de l'Office de législation est dans les tribunes avec M. Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante ainsi que M. Sciboz, conseiller juridique de la Constituante, qui s'intéressent à la mise en œuvre de ce à quoi ils ont collaboré.

Je peux dire, avec de nombreux députés, que le Grand Conseil reprend maintenant la main et qu'il aura un travail très, très fourni, qui risque de notablement accélérer le rythme de travail jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il aura ainsi l'occasion là d'exprimer tout ce qu'il souhaite voir mis en œuvre avec ce nouveau texte constitutionnel qui a rassemblé une majorité de Fribourgeoises et de Fribourgeois.

Avec ces quelques considérations, au nom du Conseil d'Etat, je vous confirme la volonté de mise en œuvre

rapide et complète de ce texte qui va, on l'a déjà remarqué, modifier considérablement le paysage politique de ce canton.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Election

(Résultat du scrutin en cours de séance)

**Un membre de la Commission permanente des pétitions**, en remplacement de M. Nicolas Betticher, démissionnaire avec effet au 7 novembre 2004:

Bulletins distribués: 112; rentrés: 105; blancs: 10; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu, pour le reste de la période législative en cours 2002-2006, M. Bruno Boschung, à Wünnewil, par 91 voix. Il y a 4 voix éparses. (*Applaudissements*).

## Rapport sur la politique familiale globale<sup>1</sup>

**Cotting Claudia** (PLR/FDP, SC). Le Conseil d'Etat a institué une Commission cantonale pour une politique familiale globale qu'il a chargée d'établir un rapport. Cette commission nous livre un rapport très détaillé sur la politique familiale globale, document quelque peu volumineux mais très complet. C'est un catalogue qui contient toutes les mesures envisageables et pour lesquelles il y aurait lieu de mesurer l'urgence, les disponibilités financières et la répartition des tâches canton-communes.

Le groupe libéral-radical s'est arrêté un peu plus longuement sur le chapitre II, point 2 qui concerne la notion de famille. Le sens du mot «famille» change selon le paysage culturel, mais également dans le temps et dans le contexte de la définition des familles en mutation. On lit donc que la famille, à notre époque, est définie comme un groupe social d'un genre particulier fondé avant tout sur les relations entre parents et enfants et reconnu comme tel par la société. C'est donc un élément que nous ne devons pas oublier et rappeler aux familles, quel que soit leur mode de vie, que l'éducation et la responsabilité familiale non limitée à la petite enfance et à l'enfance mais bien structurée dans ce rapport incombe à la famille et fait partie du contrat des générations. La société ne doit donc pas se substituer à la famille, mais elle doit aider là où c'est nécessaire. Notre canton n'a pas à rougir de sa position quant aux structures existantes et le groupe libéral-radical restera et reste attentif à toutes les mesures qui pourront et qui devront être améliorées en tenant compte de l'évolution de la société. En parlant de la société, il est arrivé un élément qui m'a fait énormément réfléchir et qui m'interpelle: je me demande si nous ne sommes pas déjà allés trop loin dans l'aide que nous voulons apporter notamment à l'enfance et à la petite

enfance? Ceux qui ont lu et qui ont vu le magazine *L'Hebdo* du 11 novembre 2004, qui titrait en première page: «*Pourquoi les enfants tuent le couple?*» en culpabilisant l'enfant parce qu'il y a conflit et que les parents ont moins de temps libre, savent que ce journal faisait mention que la progéniture sème la discorde entre les parents. Cet article de *L'Hebdo* et le contenu d'autres articles cités dans ce journal m'ont vraiment fait peur. Si effectivement notre société est allée aussi loin, au point de culpabiliser les enfants lorsqu'il y a un problème, alors je pense que la politique devra rectifier cette façon de voir les choses. Je voudrais souligner, au nom de la société, que l'enfant qui n'a pas demandé – et qui ne demande jamais – à venir au monde, n'est aucunement responsable du conflit des adultes.

**Aeby-Egger Nicole** (PCS/CSP, SC). J'aimerais relever l'importance de ce rapport pour nous, parlementaires cantonaux, et j'en remercie ses auteurs et en relève la qualité. C'est un outil de travail qui va nous permettre de prendre des décisions. Il est la clé pour améliorer l'égalité entre hommes et femmes et pour diminuer les inégalités sociales. L'analyse effectuée par le groupe de travail relève, dans les priorités, les difficultés de conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, entre autres.

Mesdames et Messieurs, nous l'avons vu, tout le monde ici donne son soutien à la formation tant scolaire que professionnelle. Mais il ne suffit pas de permettre aux femmes de se former et d'encourager l'accès à tous les types de formation si, une fois qu'elles sont mères, les obstacles d'organisation les obligent à choisir entre la famille ou la vie professionnelle. Cela ne signifie pas que je souhaite que toutes les femmes travaillent, mais je sais aussi que pour beaucoup d'entre elles il s'agit d'une nécessité. Les améliorations dépendent des choix politiques. C'est à nous de donner suite à ce rapport. Je suis persuadée que le Grand Conseil prendra largement en considération notre motion concernant la loi sur les structures d'accueil et de la petite enfance et il en va de même pour notre postulat qui permettra d'étudier une harmonisation des horaires scolaires.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Les députés du groupe de l'Union démocratique du centre ont pris connaissance avec un grand intérêt du rapport pour une politique familiale globale dans le canton de Fribourg. Ce que l'on peut dire au terme de la lecture de ce dossier, c'est que la Commission cantonale a fait un travail admirable. Ce volumineux rapport est très complet et le moins que l'on puisse dire c'est que le catalogue des prestations souhaitées par la commission est très étoffé.

Si le travail de la commission est admirable, pour les mesures proposées dans ce rapport tout dépend de la vision que l'on a de notre société pour le futur. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra toujours la famille qui est la base de notre société mais nous entendons par «famille» la famille traditionnelle comprenant la maman, le papa et les enfants. C'est le cas de 89,8 % des familles fribourgeoises au moment de la naissance des enfants. Bien sûr, il y a des familles monoparentales et l'on doit en tenir compte. Mais nous

<sup>1</sup> Texte du rapport p. 1629 à 1633.

nous opposons à toute extension du terme «famille» autre que celui que je viens de citer. Notre groupe ne peut cautionner une politique familiale qui va vers une étatisation de nos enfants et c'est un peu le sentiment que l'on a en lisant ce rapport. J'ai l'impression que l'on nous dit: «Faites des enfants, ça coûte cher, c'est encombrant mais c'est eux qui assureront vos vieux jours, alors la collectivité va les prendre en charge». Moi, j'ai envie de dire aux familles: «Faites des enfants, c'est du plaisir, c'est un immense bonheur, un enrichissement de tous les jours. Bien sûr, c'est aussi des soucis et des sacrifices. Mais si vous n'êtes pas prêts à cela, il vaut mieux ne pas avoir d'enfants».

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra les initiatives qui tenteront de revaloriser le travail ménager et les prestations de la famille, afin de donner la possibilité à l'un des parents de rester au foyer pour s'occuper des enfants. Cela sera bénéfique pour les parents, pour les enfants et pour la société en général.

Pour certaines autres propositions, comme l'a dit l'estimé rédacteur en chef de *La Liberté*, M. Ruffieux, lors du débat qui a eu lieu à l'occasion des dix ans du Bureau de l'égalité et de la famille, débat qui concernait ce rapport, revenons les pieds sur terre. Je pense que le Conseil d'Etat est resté les pieds sur terre puisqu'au point 4 du rapport on peut lire que le Conseil d'Etat veillera à utiliser au maximum les structures existantes dans le but de les améliorer pour atteindre une politique familiale globale et cohérente. Pour les nouveaux projets, le Conseil d'Etat devra tenir compte des possibilités financières existantes.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Raemy Hugo (PS/SP, LA).** Der *Homo sapiens helveticus* ist vom Aussterben bedroht. Die Geburtenrate ist im Sinkflug. Sie beträgt in der Schweiz zur Zeit noch 1,27%. Für eine natürliche Erneuerung der Generationen wären aber 2,1% nötig. Würden die fehlenden Geburten nicht mit Zuwanderungen kompensiert, würde vor allem der Anteil der erwerbstätigen Bevölkerung rasch abnehmen, mit allen Konsequenzen für die Sozialwerke, insbesondere für die AHV. Warum haben wir immer weniger Kinder und warum bleiben immer mehr Paare kinderlos? Fragt man kinderlose Paare, wie dies in einer deutschen Studie gemacht wurde, werden insbesondere die finanzielle Belastung und die beruflichen Pläne als Hindernisse angeführt. In der Schweiz dürfte das nicht anders sein. Ich bin mir bewusst, dass dies nicht die einzigen Gründe für die derzeitige Kindermüdigkeit sind, aber sicher zentrale. Immer häufiger sind beide Elternteile berufstätig. Dazu möchte ich drei Gründe anführen, auch in Richtung der SVP und Herrn Schorderet. Erstens: Wir haben uns in der Schweiz vom Prinzip des Ernährerlohns verabschiedet. Das besagt eine Studie von Caritas Schweiz zum Problem der Working Poor. Doppelverdienend ist allzu oft eine finanzielle Notwendigkeit. Zweitens: Die Gesellschaft hat einen Wandel durchgemacht. Das Bild der Familie hat sich entscheidend verändert. Drittens: Frauen werden in der Berufswelt gebraucht. Die Gesellschaft kann es sich nicht mehr leisten, Frauen hoch zu qualifizieren und dann über Jahre

aus dem Arbeitsprozess zu verbannen. Wer Kinder hat, muss also immer noch Einbussen und Einschränkungen in Kauf nehmen. Die Entscheidung für oder gegen Kinder ist immer noch Sache der Eltern. Der Staat muss aber gute Rahmenbedingungen für die Erfüllung eines solchen Wunsches schaffen. Hier kommt der uns vorliegende Bericht im richtigen Moment. Die Kommission hat ausgezeichnete Arbeit geleistet und ein umfassendes Inventar der bereits bestehenden Angebote und gezielte Verbesserungsvorschläge für die notwendige zusätzliche Förderung der Familie gemacht. Der Bericht ist somit ein ausgezeichnetes Instrument, um den schönen Worten von Familienförderung, wie sie Politikerinnen und Politikern schnell über die Lippen kommen, auch wirklich einmal Taten folgen zu lassen. Nach der Budgetdebatte der letzten Session habe ich aber diesbezüglich meine Zweifel. Dieser Rat ist immer wieder bereit, dringend notwendige Stellen nicht zu bewilligen, welche nur schon ein befriedigendes Funktionieren der bestehenden Dienste und Fachstellen sichern oder optimieren würden. Freuen wir uns doch daran, dass der Kanton Freiburg ein überdurchschnittliches demografisches Wachstum aufweist. Freuen wir uns doch daran, dass die Schülerzahlen im Kanton Freiburg noch stetig zunehmen, und jammern wir nicht immer über die davon abhängige Zunahme der Staatsstellen. Das Land braucht mehr Kinder. Sie sind unsere Zukunft und von unschätzbarem Wert und sichern nicht zuletzt unsere Sozialwerke. Lassen sie mich kurz noch auf einzelne Teile des Berichts eingehen. Die Kommission nennt die Vereinbarkeit von Beruf und Familie ebenfalls an erster Stelle, allem voran die Verbesserung der familienergänzenden Kinderbetreuung. Hier entspricht das Angebot noch lange nicht dem Bedarf, nicht nur was die Anzahl der Betreuungsplätze angeht, sondern auch deren Finanzierung. Für viele Familien ist ein Krippenplatz schlicht nicht zahlbar. Hier sind neben dem Kanton, auch die Gemeinden vermehrt gefordert. Die SP-Fraktion unterstützt auch die vorgeschlagene Schaffung eines Familienamts, welches die Umsetzung der familienpolitischen Massnahmen koordinieren, die Effizienz der existierenden Massnahmen erhöhen und die Information der Öffentlichkeit verbessern soll. Meine Kollegin Françoise Morel wird noch näher darauf eingehen. Im Bericht trifft man auch auf alte SP-Forderungen, welche in diesem Rat bereits gescheitert sind, wie etwa die Einführung des zweiten Kindergartenjahres. Auch hier werden wir am Ball bleiben. In der Steuerpolitik erhielten wir die Bestätigung, dass wir mit unserer Initiative «Steuerrabatt für Familien» auf dem richtigen Weg sind. Förderung der Teilzeitarbeit, Job-Sharing, Kinderzulagen nach dem Prinzip, ein Kind – eine Zulage, ergänzende Kinderzulagen, Stipendien. Die SP-Fraktion zählt auf den politischen Willen des Staatsrats, in der Familienpolitik einen entscheidenden Schritt weiter zu kommen, wird sich aber auch selber dafür einsetzen, dass dieser wertvolle Bericht nicht zu einem Papiertiger verkommt und wir damit die Frage unserer Kollegin Ursula Krattinger: Ist der Kanton Freiburg auch familienfreundlich?, hoffentlich bald mit einem klaren Ja beantworten können. In diesem Sinn nimmt die SP-Fraktion den Bericht wohlwollend zur Kenntnis.

**Keller-Studer Catherine** (*PDC/CVP, LA*). C'est avec beaucoup d'intérêt que notre groupe a pris connaissance de ce rapport et il est très conscient des besoins de notre société qui évolue ainsi que des besoins des familles et de la nécessité des structures différentes dans la société d'aujourd'hui. La politique familiale que nous avons à coeur de développer pour répondre aux nouveaux défis pour les familles, notamment monoparentales, est une réalité de notre société. Nous remarquons que beaucoup de choses ont déjà été faites dans le canton pour le soutien aux familles et notre parti, qui est soucieux d'une politique familiale judicieuse, salue les efforts qui sont faits au niveau cantonal pour l'harmonisation dans le domaine des structures d'accueil ainsi que dans le domaine de l'harmonisation des indemnités forfaitaires pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Notre groupe souhaite que la priorité soit donnée à la fiscalité des familles, aux déductions sociales pour les enfants, à l'école enfantine, à l'assurance-maternité, et à l'accueil extra-familial. Nous avons constaté que dans cette étude les grandes lignes prioritaires ont pour objectif la conciliation entre vie familiale, sociale et professionnelle avec une coordination des moyens déjà existants. Nous saluons aussi la priorité établie par le Conseil d'Etat dans différents domaines notamment à travers la possibilité d'une deuxième année d'école enfantine qui sera bénéfique aux familles et à l'économie. Nous espérons que le maximum soit enfin fait afin d'utiliser au mieux les synergies existantes pour ne pas créer de doublons, cela dans un souci du respect des deniers publics.

A travers ce rapport, il ressort cependant quelques points qui ont attiré notre attention. Dans la politique d'aide au logement, la création d'un fonds, dont les intérêts permettraient de financer des prêts pour les garanties de loyer, laisse songeur parce que, d'une part, nous allons vers une déresponsabilisation des locataires et une inégalité de traitement vis-à-vis de toutes les autres familles qui ont réussi avec peine à réunir cette garantie de loyer et, d'autre part, nous imaginons le montant du fonds qu'il faudra réunir pour réaliser un intérêt suffisamment important. Dès lors, ne serait-il pas plus judicieux de trouver une politique commune, à savoir la constitution d'un seul mois de garantie pour tous les locataires au lieu de demander deux, voire trois mois d'avance?

Un deuxième point qui nous interpelle, c'est la création des centres de loisirs ou de rencontres alors que nos enfants sont déjà très sollicités avec un planning scolaire déjà bien rempli et qui risquerait de ne plus laisser de place à la créativité personnelle. De plus, la place de ces centres de loisirs ne risquerait-elle pas de se substituer aux relations, aux liens que les parents pourraient établir avec les enfants?

Le dernier point qui nous a interpellé, c'est celui de prévoir davantage de moyens pour que la place des parents dans la scolarisation des enfants soit valorisée dans le cadre de la formation du corps enseignant et d'ouvrir aux parents l'accès à certains cours spécifiques au corps enseignant. Cela signifie que les parents participent à certains cours réservés actuellement aux enseignants. Est-ce judicieux car il ne nous viendrait pas à l'esprit de demander à d'autres professions

par lesquelles nos enfants sont encadrés de participer en tant que parents à des cours de formation?

Pour terminer, nous pensons qu'une bonne partie des améliorations sont bien pensées, bien qu'elles aillent parfois assez loin. Il est également important de ne pas désolidariser les parents et créer une ébauche de tutelle à travers la mise sur pied d'une multitude d'outils. Le rôle de l'Etat n'est pas de se substituer au rôle des parents qui sont, en définitive, les premiers concernés. Cependant, ne perdons pas de vue les conséquences financières qu'on ne peut évaluer à ce jour. C'est pour quoi serait-il possible de fixer un agenda des priorités et du financement?

---

## Election

(Résultat du scrutin en cours de séance)

**Un membre de la Commission permanente des grâces**, en remplacement de M. Alex Glardon, démissionnaire avec effet au 16 novembre 2004:

Bulletins distribués: 105; rentrés: 93; blancs: 13; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu pour le reste de la période législative en cours 2002–2006, *M. André Schoenenweid*, à Fribourg, par 74 voix. Il y a 5 voix éparses. (*Applaudissements*).

---

## Rapport sur la politique familiale globale (suite)

**Favre Raymonde** (*PLR/FDP, VE*). Le rapport N° 151 sur la politique familiale est un document très complet, volumineux et surtout très poussé dans les réflexions et les propositions. Nous relevons le travail effectué et l'inventaire de ce qui existe déjà dans notre canton. Et nous sommes satisfaits de voir que dans bien des domaines, nous sommes classés dans les premiers rangs des cantons suisses, par exemple, dans le domaine des allocations familiales, et au meilleur niveau pour les allocations attribuées aux ménages sans activité lucrative et de conditions modestes, qui elles n'existent seulement que dans quatre cantons. Les déductions fiscales pour enfants et les frais de garde, le système de splitting, d'aide-familiale et surtout l'aide financière à l'assurance-maladie qui est touchée par 93 605 personnes, ce qui représente 38 %. Tout ceci prouve qu'en matière de politique sociale, Fribourg en fait autant, si ce n'est plus, que d'autres cantons, quand on sait qu'en financement, eh bien, Fribourg est classé dans les cantons faibles. Il faut dire que ce rapport nous obligera à l'avenir de créer de nouvelles structures, à faire une quantité de modifications législatives.

Si nous voulons offrir cette nouvelle palette d'offres aux familles, il faudra trouver le financement. Canton et communes devront passer à la caisse. Avons-nous les moyens de notre politique? Dans ce rapport, il est bien mentionné que le Conseil d'Etat dans son plan gouvernemental 2002–2006 en fait un objectif prioritaire et soutiendra la politique familiale, de par la création d'un service de coordination entre les Directions

concernées et la mise en route d'un groupe de pilotage. De plus, il faudra adapter la nouvelle Constitution. Les prestations complémentaires pour enfants selon le système tessinois sont également proposées. Si tous ces projets voient le jour ces prochaines années, eh bien, Mesdames et Messieurs, ce sera une bombe à retardement. Il faudra ralentir peut-être les ardeurs et surtout continuer la politique des petits pas.

Et c'est dans le souci de la question financière qu'il faudra voir les prochaines années avec sérénité et en discuter dans cette enceinte.

**Morel Françoise** (*PS/SP, GL*). Les priorités retenues par les membres de la Commission cantonale pour une politique globale familiale au chapitre des recommandations sont indispensables et à mettre en œuvre immédiatement pour les familles de notre canton. Le Conseil d'Etat a d'ores et déjà fixé les premiers objets à réaliser qui, tous, répondent à la première priorité de la commission, à savoir la conciliation entre vie familiale et professionnelle. Les places d'accueil extra-familiales par le dépôt durant cette session d'une motion de nos collègues Antoinette Romamens/Nicole Aeby/Catherine Studer-Keller devrait se développer encore par le biais d'un financement équitable impliquant non seulement les communes et les familles comme actuellement mais aussi le canton. Autre projet retenu, l'assurance maternité voulue par la nouvelle Constitution tout comme l'instauration d'une deuxième année d'école enfantine.

Le financement de ces premiers objectifs, à réaliser rapidement, dépendra de la volonté politique de ce Grand Conseil qui aura là l'occasion de réaliser ses promesses électorales en la matière. A ces réalisations à concrétiser sans tarder, d'autres éléments importants qui permettent la conciliation entre la vie familiale et professionnelle, la promotion de trois éléments qui dépendent avant tout des employeurs: le travail à temps partiel, le travail à temps modulable, le partage des postes de travail. La flexibilisation du temps de travail donne au couple la possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle, de se répartir les tâches éducatives, professionnelles et familiales. Cette flexibilisation, toutefois, ne doit pas précariser les assurances sociales, ne pas contribuer non plus à augmenter les contraintes qui pèsent sur le personnel.

Par son nouveau règlement du personnel, l'Etat de Fribourg peut offrir ces possibilités. Entend-il le faire sans trop tarder? Comme employeur, il lui revient d'initier un projet pilote, d'être ainsi précurseur en la matière. Cette opération ne nécessite quasi pas de financement supplémentaire mais avant tout une volonté de favoriser des modèles de travail qui peuvent se reporter dans l'économie.

Revenons à la commission qui a fait un immense travail, entre autres le recensement des prestations et situations existantes ainsi que des mesures à créer et à adapter. L'inventaire des institutions, organismes et autres sources d'information et/ou des conseils aux familles est impressionnant tant par la quantité que par la diversité des prestations offertes par des services officiels cantonaux, structures associatives communales, paroissiales, privées, fondations. Dans la perspective

d'une coordination du réseau institutionnel et des mesures de politique familiale fribourgeoise, les auteurs de ce rapport estiment que toutes les questions relevant de la politique familiale globale devraient être groupées dans un Service de la famille, placé sous la direction politique d'une Direction du Conseil d'Etat. Cela rejoint le sens du postulat, déposé par notre présidente bientôt en fonction, M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, et notre collègue, Yves Menoud, qui demande un lieu d'accès simple, direct, ouvert pour les conseils de base permettant aux familles de s'orienter vers l'instance spécifique et adéquate. Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille est rattaché à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, état de fait étonnant, le centre d'intérêt de la famille et des différents services rattachés à cette Direction n'ayant pas vraiment de points communs.

De l'inventaire des institutions et associations recensées, il ressort que quatre services officiels et la majorité des structures associatives ont un rapport direct ou indirect avec la Direction de la santé et des affaires sociales, un certain nombre avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et un ou deux avec la Direction de la sécurité et de la justice et avec la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Dans l'esprit d'un travail harmonieux, favorable aux buts visés par l'institution d'un Service de la famille, il serait judicieux d'attribuer ce service à la Direction dont le plus grand nombre de services s'identifient aux mêmes problématiques que les associations et institutions recensées par la Commission pour une politique familiale globale.

Au nom du groupe socialiste, je félicite cette commission de l'excellence du rapport. Béatrice Despland, spécialiste en assurances sociales, directrice adjointe de l'Institut de droit de la santé à l'Université de Neuchâtel, a déclaré lors du colloque organisé à l'occasion de la publication de ce rapport par le Bureau de l'égalité et de la famille qu'il était le fruit d'un travail remarquable et tellement complet qu'elle donna le conseil de le transmettre à la Confédération.

En conclusion, le groupe socialiste approuve pleinement les conclusions de la commission et demande que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil s'engagent pour une mise en œuvre rapide des mesures selon les priorités exprimées par la commission pour une politique du personnel qui favorise les mesures de partage du travail, pour la création d'un guichet de la famille, pour le rattachement du Bureau de l'égalité à la Direction de la santé et des affaires sociales.

**Castella Cédric** (*Ouv/Öff, GR*). Je ne vais pas récapituler toutes les mesures qui sont contenues dans ce rapport, vous avez eu comme moi l'occasion de le lire. Je voudrais simplement souligner la qualité de ce rapport. Habituellement, je suis toujours un peu sceptique quant aux rapports qui ne sont qu'un moment bref au niveau du Grand Conseil, qui sont vite oubliés et qui n'aboutissent pas forcément à grand-chose de concret. Ce rapport, lui, contient des pistes tout à fait concrètes sur lesquelles le groupe Ouverture entend bien travailler de façon soutenue. En effet, il y a une analyse, comme il a été relevé, tout à fait pertinente. Il n'y a pas

que des mesures qui vont coûter de l'argent, comme l'a relevé M<sup>me</sup> Favre. Mais on constate aussi que certaines mesures peuvent être maintenues en l'état et d'autres mesures qui aboutiront, au contraire, à une simplification de la situation actuelle, à une rationalisation de la situation actuelle. Donc il faut voir qu'il y a quand même des éléments qui, même sous l'angle financier, sont très intéressants dans ce rapport.

Enfin je rappelle, si besoin en était, que la famille c'est quand même la structure de base de la société, l'élément moteur de la vie dans ce canton comme dans n'importe quel Etat dans le monde et que ce soutien, même s'il peut parfois coûter une certaine somme d'argent, est le garant de la pérennité de notre qualité de vie.

J'encourage donc tous les députés, de même que le gouvernement, à prendre en compte ce rapport de façon constructive, imaginative et à travailler de manière à concrétiser des éléments qui sont présents dans ce rapport.

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je remercie tous les intervenants qui ont souligné la qualité de ce rapport, même si certains l'ont trouvé volumineux. La volonté du Conseil d'Etat était de ne pas faire un condensé de ce rapport puisqu'il permettait d'avoir un état des lieux très complet qui permet au Grand Conseil de concrétiser une partie des décisions qu'il a déjà prises, qu'il devra encore prendre, notamment sur la politique fiscale d'aide aux familles ainsi que pour ce qui concerne la mise en œuvre de la Constitution. Il faut rappeler que la Constituante a beaucoup parlé dans cette enceinte du soutien à la cellule de base de notre société. Je crois que M<sup>me</sup> la Députée Cotting a posé un regard très attentif sur l'une des nombreuses dérives de notre société en évolution rapide, trop rapide peut-être; que M<sup>me</sup> la Députée Aeby a souhaité que pour favoriser une vie familiale, on porte un regard très attentif sur les horaires scolaires pour qu'ils soient harmonisés et permettent une vie familiale qui soit encore le lieu où l'on puisse sécuriser les enfants.

M. le Député Schorderet a livré sa vision de la famille. Je crains qu'elle ne corresponde plus tout à fait à l'évolution rapide de notre société ces dernières années. C'est une famille idéale qu'il a décrite et nous savons tous que ces familles idéales, si elles existent c'est un vrai bonheur pour elles, mais qu'elles ne sont pas, et de loin pas, le lot de tout ce qui se passe dans ce canton.

M. le Député Raemy compte sur la volonté de réalisations politiques du Conseil d'Etat. Je peux le rassurer. S'il a émis encore une synthèse en plus de ce rapport, c'est bien parce qu'il a la volonté de réaliser tout ce qui est possible de réaliser à partir du constat de base.

M<sup>me</sup> Keller-Studer a souhaité un calendrier de réalisation ainsi qu'un état du financement possible. C'est aussi l'intention du Conseil d'Etat.

Je rappelle aussi à M<sup>me</sup> Raymonde Favre que même si certaines des dispositions prévues dans le rapport ont un coût financier, on a eu la chance d'avoir dans cette commission qui a rédigé ce rapport, l'Union patronale, l'Association des communes fribourgeoises et c'est quand même une chance pour le canton de voir que

nous pouvons, dans ces rencontres, concrétiser les différentes visions de notre société et arriver à un rapport constructif qui nous permette d'aller plus loin.

M<sup>me</sup> Morel souhaite que l'Etat-employeur donne l'exemple. Elle relève aussi le besoin de coordination. Elle revient sur un thème qui a déjà été débattu dans cette enceinte, c'est de savoir quelle devrait être la position idéale du Bureau de l'égalité et de la famille. Je rappelle que le rattachement administratif à la Direction des institutions a été voulu par le Conseil d'Etat pour laisser plus d'indépendance à ce bureau, parce qu'il y a aussi une façon d'aborder cette réalité qui peut montrer que si l'on avait simplement transformé en un service, il aurait peut-être eu moins de liberté, notamment dans certaines contestations où le Bureau de l'égalité, qui n'est pas rattaché à une direction, peut intervenir, même en donnant des préavis qui ne font pas toujours plaisir au Conseil d'Etat. C'était ce qui avait guidé sa décision. Elle rappelle aussi que le rapport du canton est tombé en même temps qu'un rapport fédéral qui avait surtout frappé par l'absence de propositions. Et nous avons vraiment le sentiment au Conseil d'Etat que ce rapport est beaucoup plus complet que celui qui a été présenté par les instances de la Confédération.

On peut dire que depuis que ce rapport a été souhaité, soit depuis 1999, il y a eu encore tout un travail qui s'est fait dans ce canton, soit par le biais de motions, soit par le biais de la Constituante, que l'inventaire le plus complet possible vous est ici présenté, que la commission est consciente qu'aller plus loin demande un effort financier. Elle ne cache pas cet effort financier ou la nécessité d'équilibrer ces efforts. La Directrice de la santé avait déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de souligner que le canton avait une politique familiale mais qu'elle constatait aussi que cette politique était diluée à travers l'action de plusieurs directions et de nombreux services de l'Etat. D'où la volonté du Conseil d'Etat de concrétiser, notamment par un pilotage mieux organisé et une volonté d'avoir un guichet des familles où les familles en désarroi puissent venir se renseigner. Je pense que le Conseil d'Etat montre par là qu'il souhaite donner une suite positive à ce rapport.

Il y a, comme nous l'avons déjà dit, une interaction très forte qui devra trouver sa concrétisation dans cette enceinte entre la mise en œuvre de la Constitution et la mise en œuvre de certaines propositions de ce rapport. Je vous rappelle les trois axes principaux repris par le Conseil d'Etat: la possibilité de pouvoir mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, d'avoir une sécurité sociale beaucoup plus grande et ensuite la création d'un Service de la famille placé sous la responsabilité d'une Direction du Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat souhaite que ce rapport serve de fil conducteur pour la mise en place encore mieux coordonnée et plus responsable d'un vrai soutien à nos familles, cellules de base de notre société, quelles qu'en soient les formes et ceci dans l'intérêt des enfants, de tous les enfants de ce canton.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.